



Perpignan, le 25 AVR. 2019

Monsieur Jacky BESSIERES
Président de l'Union Régionale des
Associations Etudes et Consommation
CFDT d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée
2, impasse de la Sarriette
34500 BEZIERS

N° 21032

Direction Générale des Services Techniques
Direction des Mobilités
Dossier suivi par Alain BLANC
Tél. 04 68 08 61 42 – Télécopie 04 68 08 61 01
a.blanc@perpignan-mediterranee.org

Objet : Communication du recours gracieux de l'ASECO-CFDT OC PYREMED à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 30 janvier PIG LNMP

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour la communication que vous m'avez adressée le 30 mars dernier du recours gracieux que votre association a déposé à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2019 qualifiant de projet d'intérêt général (PIG) la ligne nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) sur la base du fuseau acté par décision ministérielle du 29 janvier 2016 dans sa traversée du département des Pyrénées-Orientales.

Par courriers adressés à Monsieur le Préfet en date du 21 septembre 2015 et du 17 février 2016 et par délibération du Conseil Communautaire du 26 novembre 2018, Perpignan Méditerranée Métropole a réaffirmé l'urgence de la réalisation de la LNMP, financée par l'Union Européenne, maillon essentiel pour l'attractivité, la compétitivité et le développement économique de notre territoire via la mise en place de liaisons structurantes entre Barcelone, les deux métropoles de Toulouse et de Montpellier et la Communauté Urbaine.

Toutefois et par ces mêmes courriers et délibération, Perpignan Méditerranée Métropole a exprimé son désaccord unanime quant à la réalisation d'un tronçon mixte neuf entre Rivesaltes et Toulouges qui :

- entraînera des nuisances diurnes et nocturnes sur les populations des communes de Baho, Baixas, Espira de l'Agly, Le Soler, Opoul, Peyrestortes, Rivesaltes, Saint Estève, Toulouges et Villeneuve la Rivière ;



11, boulevard Saint-Assisde - BP 20641 - 66006 PERPIGNAN Cedex
Tél. 04 68 08 60 00 - Fax 04 68 08 60 01 - accueil@perpignan-mediterranee.org

BAHŌ • BAIXAS • BOMPAS • CABESTANY • CALCE • CANET-EN-ROUSSILLON • CANOHES • CASES-DE-PENE • CASSAGNES • ESPIRA-DE-L'AGLY • ESTAGEL
LE BARCARES • LE SOLER • LLUPIA • MONTNER • OPOUL-PERILLOS • PERPIGNAN • PEYRESTORTES • PEZILLA-LA-RIVIERE • POLLESTRES • PONTEILLA-NYLS
RIVESALTES • SAINTE-MARIE-LA-MER • SAINT-ESTEVE • SAINT-FELIU-D'AVALL • SAINT-HIPPOLYTE • SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE • SAINT-NAZAIRE
SALEILLES • TAUTAVEL • TORREILLES • TOULOUGES • VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE • VILLENEUVE-DE-LA-RAHO • VILLENEUVE-DE-LA-RIVIERE • VINGRAU

Perpignan, le 25 AVRIL 2015

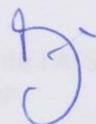
- dévalorisera un terroir viticole ;
- malmènera un environnement fragile ;
- aura pour effet de compromettre l'activité du pôle multimodal de Perpignan (« Centre Del Mon ») pour lequel la SNCF, la ville et les promoteurs ont largement investi ;

pour un coût annoncé de 650 millions d'euros disproportionné au regard des avantages attendus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président



Jean-Marc PUJOL

Je vous remercie pour la communication que vous m'avez adressée le 30 mars dernier au sujet de la note que votre association a déposée à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015 qualifiant de projet d'intérêt général (PIG) la ligne nouvelle Montpellier Perpignan (LNP) sur la base du dossier acté par décision ministérielle du 29 janvier 2015 dans la traversée du département des Pyrénées-Orientales.

Par courriers adressés à Monsieur le Préfet en date du 21 septembre 2015 et du 17 février 2016 et par délibération du Conseil Communautaire du 25 novembre 2016, Perpignan Méditerranée Métropole a réaffirmé l'urgence de la réalisation de la LNP, financée par l'Union Européenne, maillon essentiel pour l'attractivité, la compétitivité et le développement économique de notre territoire via la mise en place de liaisons structurantes entre Barcelone, les deux métropoles de Toulouse et de Montpellier et la Communauté Urbaine.

Toutefois et par ces mêmes courriers et délibération, Perpignan Méditerranée Métropole a exprimé son désaccord unanime quant à la réalisation d'un tronçon mixte neuf entre Rivesaltes et Toulouges qui :

- entraînera des nuisances diurnes et nocturnes sur les populations des communes de Baho, Balazat, Espira de l'Agly, Le Soler, Opoul, Peyrestortes, Rivesaltes, Saint Estève, Toulouges et Villeneuve la Rivière ;

